



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-03-11

OBJET : Organisation administrative

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il convient que la Ville de Schefferville procède à des ajustements à son organisation administrative et à sa participation au conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville;

ATTENDU QUE le contrat de travail de monsieur François Désy, Directeur général, est venu à échéance;

ATTENDU la nomination de monsieur François Désy à titre de Directeur général de la Corporation de développement de Schefferville par le conseil d'administration de cette dernière;

ATTENDU que suite à ces modifications dans les tâches de M. François Désy, celui-ci demeurera aussi à titre de conseiller cadre pour la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE le Protocole de prêt de personnel annexé à la présente ordonnance a été approuvé par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville;

ATTENDU QUE le projet de Protocole de location du studio de l'Hôtel de Ville a été approuvé par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Assume à partir du 1^{er} mars 2024 la fonction de Directeur général par intérim de la Ville de Schefferville;

Autorise madame Diane Cyr, Greffière-Trésorière, à signer le nouveau contrat de travail de monsieur François Désy annexé à la présente ordonnance avec prise d'effet rétroactive le 1^{er} janvier 2024;

Autorise madame Diane Cyr, Greffière-Trésorière, à signer le Protocole de prêt de personnel à la Corporation de développement de Schefferville annexé à la présente ordonnance;

Autorise madame Diane Cyr, Greffière Trésorière, à signer le contrat de location du studio annexé à la présente ordonnance;

Nomme en remplacement de monsieur François Désy, madame Julie Munger en tant que membre du conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville.

Adoptée à Schefferville le 1^{er} mars 2024.

Jean Dionne, administrateur